

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du lundi 23 octobre 2023 à 18 heures**

Etaient présents :

Michel TALAGRAND, Elyane ESCHALIER, Florine TALAGRAND, Michel MATHIOU, Greta GODAERT, Monique COUDERC , Jocelyn GELLY , Stéphane VERHEDYEN et Roland HOURS

Pouvoirs : Isabelle ESCHALIER représentée par Elyane ESCHALIER

Absent: Christophe GODELET

**Ordre du jour**

- 1- Décision modificative au budget principal
- 2- Vente du camion communal
- 3- Modification des statuts de la Communauté de Communes du pays Beaume Drobie
- 4- Financement et portage du Site Natura 2000
- 5- Questions diverses

**1 – Décision modificative au budget principal**

Il est nécessaire de reprendre le budget pour répondre aux besoins sur différents points :

- Carburant pour nos matériels roulants
- Réajustement du budget
- Compte URSAFF
- Personnel communal

Procéder au réajustement des comptes et approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
60622	Carburant	-2000	
60632	Fournitures de petit équipement	-840	
60632	Fournitures de petit équipement	-1067	
60633	Fournitures de voirie	-599.75	
6064	Fournitures administratives	-720	
6068	Autres matières et fournitures	-150	
611	Contrats de prestations de services	1398.98	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	135.60	
615231	Entretien, réparations voiries	1532.37	
615232	Entretien, réparations réseaux	-9000	
61551	Entretien, matériel roulant	-2000	
61558	Entretien Autres biens mobiliers	-222.38	
6161	Multirisques	-32	

6184	Versement à des organismes de formation	-100	
6188	Autre frais divers	-200	
6188	Autre frais divers	-300	
62268	Autres honoraires, conseils	1490.47	
6227	Frais d'actes et de contentieux	-980	
6232	Fêtes et cérémonies	-80	
6261	Frais d'affranchissement	-100	
627	Services bancaires et assimilés	116	
6281	Concours divers (cotisations)	1109.28	
62878	Remb. Frais à des tiers	371	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	32	
63512	Taxes foncières	-71	
6451	Cotisations à l'URSSAF	13000	
6454	Cotisations aux ASSEDIC	106	
6475	Médecine du travail , pharmacie	-80	
6541	Créances admises en non valeur	-1000	
65568	Autres contributions	-8000	
657382	Subv. Fonct.. organismes publics divers	5000	
65748	Subv. fonct. autres personnes droit privé	-300	
65888	Autres	3591.27	
6688	Autres	200	
6817	Dot. prov. dépréc.actifs circulants	-200	
6817	Dot. prov. dépréc.actifs circulants	-41	
<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
168758	Dettes – Autres groupements	3481.92	
2031 - 41	Frais d'études	8183.81	
2088 - 18	Autres immobilisations incorporelles	-3481.92	
21318 - 41	Autres bâtiments publics	-8183.81	
		<b>0</b>	<b>0</b>

Après en avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité ce réajustement des comptes.

## **2 - Vente du camion communal**

La réparation de l'ancien chasse neige UNIMOG est trop difficile et très couteuse (moteur hs et irréparable).

Toutes les fonctions du camion sont bien reportées sur le nouveau camion.

L'ancien camion sera alors mis en vente.

Le garage propose de le racheter pour 1500€.

Après en avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité cette décision.

## **3 - Modification des statuts de la Communauté de Communes du pays Beaume Drobie**

Le maire fait part de la saisine du Président de la Communauté de Communes du pays Beaume - Drobie relative à la modification des statuts engagés par délibération C- 202307 – 076 du conseil communautaire en date du 18 juillet 2023.

**Après en avoir délibéré, le conseil se prononce sur la proposition de modification de la Communauté de Communes et le vote fait apparaître :**

- 1 opposition
- 2 abstentions

## **4 - Financement et portage du Site Natura 2000**

En 2022, suite à la loi 3DS, la région reprend la gestion des sites NATURA 2000 en lieu et place de l'Etat.

En 2023, la région définit une nouvelle organisation. Pour le territoire Beaume Drobie, ce serait le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

La communauté de commune propose toutefois de maintenir le service en son sein et le financement régional nécessaire pour pallier au financement régional serait de 1500 € par commune et par an sur 3 ans ...2023,2024 et 2025.

**Après en avoir délibéré, le conseil ne vote pas favorablement cette décision et refuse de verser cette somme de 1500 € pour la période 2024 \_ 2026 et pour le maintien du service biodiversité.**

## 5 - Questions diverses

- 1) Bâtiment communal : un règlement contre le bruit et l'éclairage, limité à 1h du matin.
- 2) Jeudi 26, réunion ADN pour donner les informations sur le déploiement de la fibre.
- 3) Logement communal, 50 place de la mairie, est maintenant prêt à être loué.
- 4) A propos du nouveau bar restaurant, une longue discussion portant sur :
  - ouverture, nombre de jours par semaine
  - loyer actuel 100€/mois ...une somme importante de tous les équipements maintenus devrait fixer le nouveau loyer à 250€
- 5) Le repas de fin d'année (Noël) est fixé au mercredi 20 décembre.

La séance se termine vers 20 heures  
Roland HOURS